

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

N° 2015-13264/DENV

Nouméa, le 10 JUIN 2015

Le Président,

à

Président du Comité Consultatif Coutumier
Environnemental
BP 31498
98895 Nouméa Cédex

Objet : demande d'informations concernant le suivi de la qualité des eaux au niveau de l'installation de stockage des déchets (ISD) de Gadji

Référence : courrier du CCCE daté du 28/04/2015

Pièces jointes : - annexe E du rapport d'autosurveillance 2013 de l'ISD de Gadji
- arrêté n°915-2005/PS du 22 juillet 2005

Monsieur le Président,

Par transmission visée en référence vous m'avez fait part de votre souhait de disposer des résultats de suivi de la qualité des eaux réalisé sur l'ISD de Gadji et des analyses de ces résultats.

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement, la société Calédonienne de services Publics est autorisée par arrêté modifié n°915-2005/PS du 22 juillet 2005 à exploiter l'installation de stockage des déchets ménagers et assimilés et ses installations annexes située à Gadji sur la commune de Païta. Cet arrêté fixe notamment la liste des déchets admissibles et des déchets interdits, détermine les modalités de stockage des déchets admis ainsi que les mesures préventives à mettre en œuvre pour faire face aux éventuels risques que peut présenter cette installation.

Parmi les mesures préventives mises en place par rapport au risque d'une alimentation latérale ou par la base des alvéoles par une nappe ou des écoulements, l'arrêté précise que chaque alvéole est équipée d'une barrière de confinement composée d'une barrière de sécurité passive (géosynthétique bentonitique et épaisseur d'argile) et d'une barrière de sécurité active (géomembrane et couche de drainage). Par ailleurs, ce même arrêté prévoit en son article 9 que l'exploitant effectue une surveillance annuelle des effets de l'ISD sur l'environnement. Cette surveillance consiste en une surveillance des eaux de surface, des eaux pluviales et des eaux souterraines ainsi qu'en la réalisation d'un bilan hydrique dont les informations principales sont présentées ci-après.

- Suivi des eaux superficielles

Une campagne de mesures est effectuée annuellement pour la surveillance des eaux de surface en 3 points de suivi P1, P2 et P3 respectivement en sortie d'ISD, au niveau du fossé commun de la ZICO et dans la mangrove de la rivière Katiramona. Les paramètres recherchés sont prescrits à l'annexe III de l'arrêté d'autorisation joint au présent courrier. Ces paramètres sont représentatifs de la composition des rejets d'effluents liquides dans le milieu naturel issus des eaux de surface provenant de ce type d'installation et sont identiques à ceux suivis pour

les ISD de même catégorie en métropole qui sont encadrés notamment par l'arrêté métropolitain du 09/09/97 relatif aux installations de stockage des déchets non dangereux.

Cinq campagnes d'analyses sont disponibles pour ces trois points de contrôle et permettent d'observer la variabilité interannuelle des données et les tendances depuis 2009.

- Suivi des eaux pluviales

Un bassin dédié à la récupération des eaux pluviales internes à l'ISD est présent sur le site. Ce bassin permet un stockage des eaux pluviales et de réaliser des analyses avant rejet. Ce suivi est réalisé trimestriellement.

- Suivi des eaux souterraines

L'exploitant procède à quatre campagnes d'analyses par an pour la surveillance des eaux souterraines sur 3 piézomètres (PZ5, PZ6 et PZ7) dans des thalwegs situés respectivement en amont des alvéoles exploitées, en aval de l'ISD et du bassin des eaux pluviales puis à l'entrée du site en aval de l'ISD et des 2 bassins de lixiviats. Les paramètres pH, potentiel d'oxydoréduction, résistivité et COT sont analysés.

De plus, des analyses plus approfondies sont réalisées tous les quatre ans. L'exploitant fait alors procéder à l'analyse des paramètres mesurés de la mise en place des ouvrages (état initial). L'objectif est de permettre de contrôler l'évolution globale de la qualité des eaux souterraines contenues dans les trois ouvrages. Cette analyse complète des piézomètres est prévue pour l'année 2015

- Bilan hydrique

Un bilan hydrique est réalisé annuellement dans lequel sont entrés tous les paramètres relatifs aux conditions naturelles du site (climatologie et hydrologie), au mode d'exploitation et la gestion de l'installation. Ce bilan hydrique fonctionne avec un pas de calcul décadaire (période de 10 jours) permettant un bilan des entrées et sorties d'eau dans les premiers décimètres d'un sol. La quantité de lixiviats produits est ensuite estimée à partir du modèle de bilan hydrique et permet de mettre en évidence les éventuels problèmes de confinement qui pourraient survenir. Les conclusions du bilan hydrique de l'année montrent que les dispositifs de captage et d'évacuation des lixiviats sont opérationnels et efficaces.

L'ensemble des résultats d'analyses, des interprétations et des cartographies sont intégrés dans l'annexe E du rapport d'autosurveillance de 2013 joint au présent courrier. Ce rapport contient les résultats d'analyses et les tendances d'évolution depuis 2009. Concernant les résultats de l'autosurveillance pour l'année 2014, ceux-ci ne peuvent vous être transmis ces derniers n'ayant pas encore été communiqués à l'inspection des installations classées.

Concernant le suivi de la qualité des eaux des baies de Gadji, N'Dé et Katiramona, l'arrêté ne prévoit effectivement pas ce suivi, l'étude d'impact environnemental du dossier de demande d'autorisation d'exploiter, ainsi que l'instruction qui s'en est suivie, n'ayant pas mis en évidence la nécessité de ce suivi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président

